

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2024_68 - OBJET : Contrat de services « Bles BL connect » - 11526-102077

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME qu'il y a lieu de passer un contrat pour le logiciel de gestion financière dans le but de permettre aux différents services de valider le service fait via un i-parapheur ;

DECIDE de signer un contrat N° NCL016810 avec la SA BERGER-LEVRAULT - 892, Rue Yves Kermen - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, pour un cout annuel hors taxes de :

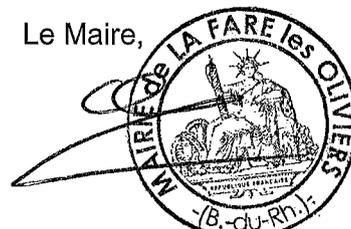
- I-Parapheur pour usages internes Visa gestion financière : 263,56€

DIT que ce contrat est conclu pour une durée de 36 mois à compter du 1 février 2024.

DIT que les crédits sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 25 juin 2024.

Le Maire,



Jérôme MARCILIAC